

Point 16 : Délégation de la compétence d'attribution des aides à la pierre de l'Etat en faveur du logement social et du logement privé - Programmation 2017 - Avenants 1 au titre de l'année 2017 aux conventions avec l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat – Approbation

Intervention : Marie-Annick BENATRE (Nantes)

Madame la présidente, chers collègues,

Avec cette délibération sur l'aide à la pierre de L'État, nous abordons une question fondamentale pour le droit au logement, de l'accès à un logement abordable pour toutes et tous celle du financement des logements sociaux.

Fondamentale, car le logement social constitue une pièce essentielle de notre système de solidarité, de cohésion sociale.

Tout d'abord, devons-nous précisé qu'en avril 2016 nous avons délibéré sur une dotation permettant de financer 1900 logements PLUS et PLAI ? Alors que le logement constitue un enjeu majeur pour nombre de nos concitoyens, notamment au vu de la production insuffisante pour répondre aux besoins et plus encore pour corriger les déséquilibres spatiaux et territoriaux accumulés depuis un certain nombre d'années ; le bilan des agréments précisé dans cette délibération n'est que de 1711 logements dont 642 logements à loyers minorés. La loi SRU est donc loin d'être respectée dans notre métropole.

Une évaluation sur ce qui nous empêche d'atteindre les objectifs pourtant partagés par l'ensemble des communes devrait être clairement développée. Nous devons réaffirmer notre rôle de bâtisseurs.

Certes, les conditions créées par l'Etat nous freinent dans cet objectif. Les deux mesures phares des promesses de campagne du Président de la République sur le logement, **le doublement des aides à la pierre**, afin de revenir au niveau d'avant Nicolas Sarkozy ; et la **construction de 500 000 logements** par an n'ont pas été tenues.

En réalité c'est bien l'**abandon des politiques publiques du logement** qu'il officialisait, troquant le principe de la solidarité par l'impôt pour la scandaleuse logique du financement du logement social par le logement social. Jamais l'écart n'aura été si grand entre l'**urgence vécue par des millions de français** et l'absence de volonté politique pour s'attaquer à la crise du logement.

Il est vrai que ce manque de dynamisme national et les contraintes imposées aux collectivités freinent c'est l'ambition qui est la nôtre.

L'autre point de la délibération, sur lequel, les élus communistes souhaitent intervenir c'est celui de l'amélioration de l'habitat.

Habitat indigne et précarité énergétique sont deux enjeux qui fragilisent les plus modestes et sur lesquels nous devons agir. Il nous est notamment proposé 3,4 millions d'euro au titre de l'ANAH – seul budget au passage qui augmente- et 860 000 euro sur les fonds d'aides à la rénovation énergétique. Ces actions sont indéniablement utiles et participent en contrepartie au développement du logement social ; mais ne porte que sur l'amélioration du parc privé.

Or, lorsque l'on évoque l'amélioration de l'habitat, ne devons-nous pas intégrer dans nos actions prioritaires, la réhabilitation du parc public ? L'amélioration de ce parc ancien fait partie intégrante d'une politique ambitieuse de l'habitat, du renouvellement équilibré de nos quartiers. Cette amélioration doit être aussi visible que les démolitions décidées dans certains quartiers et dans le même temps.

De plus, nous devons rester attentifs au rôle essentiel des offices publics de l'habitat, ils sont de notre point de vue les fers de lance du droit à la ville. Leurs compétences de gestionnaire, leur modèle économique- pas d'actionnaires, la dimension universaliste de leur mission en font des acteurs de premier plan dans les politiques de logement. Ils peuvent et ils doivent jouer un rôle plus grand encore en matière de construction de logements et d'aménagement. Or, en 2014, la part du parc social porté par les deux offices publics présents sur notre territoire était de 50%. Aujourd'hui, la part de constructions neuves de Nantes Métropole Habitat n'est que de 15%.

Pour finir, j'aimerais rappeler à tous que dans une semaine et quelques heures, la trêve hivernale prendra fin et que les expulsions locatives vont reprendre. Sur 5 ans en Loire-Atlantique, celles-ci ont augmenté de 4% soit 10% des assignations. Nous connaissons pour un grand nombre d'entre elles les raisons des difficultés qui amènent à cette situation dramatique : chômages, maladie, ruptures diverses... face à un coût de loyers trop important.

Le dernier rapport de la fondation abbé Pierre précise que le logement apparaît comme « *un facteur majeur de l'approfondissement des inégalités, au cœur du processus de décrochage des couches populaires* ». Pour refuser cet état de faits, et parce que le droit au logement est un droit fondamental, Madame la Présidente, cher-e-s collègues portons comme exigence que sur notre territoire aucune expulsion n'ait lieu sans proposition de relogement.

Je vous remercie de votre attention.